

Agreste Aquitaine

Analyses et résultats

Numéro 51 - mai 2012



Foncier agricole en Aquitaine : Un devenir qui interpelle

Plus d'un hectare par heure a perdu son usage agricole au cours de la dernière décennie en Aquitaine. Au total, 96 000 hectares de terres ont quitté le giron de l'agriculture depuis 2000, 170 000 hectares depuis 1988. Cette régression des espaces agricoles est deux fois plus marquée en Aquitaine que dans le reste de l'hexagone. Avec seulement 5% des surfaces agricoles nationales, l'Aquitaine pèse à elle seule pour 12% de la déprise agricole française. Démographie, urbanisation, artificialisation, déprise, mise en réserve, contribuent à ce recul. L'Aquitaine attire et va continuer d'attirer. D'ici 20 ans, la région comptera 400 000 aquitains de plus. S'il va falloir les nourrir, il faudra surtout les loger. Au rythme actuel, ce sont 150 000 hectares qui seraient nécessaires.

Parallèlement, deux tiers des chefs d'exploitation de plus de 55 ans ne connaissent pas leur successeur. A la tête de petites exploitations, individuelles et peu spécialisées, ils valorisent 16% de la surface agricole régionale, soit près de 200 000 hectares.

Préserver et transmettre ... en matière de foncier agricole, des questions se posent.

Un devenir qui interpelle.

Jacky BONOTAUX
Clélie GARNIER
Hubert GUICHENEY

L'agriculture a perdu un hectare par heure depuis l'an 2000...

Au cours des dix dernières années, 96 000 hectares ont quitté le giron de l'agriculture. Cela équivaut à la perte de près d'un hectare par heure, ou également à la disparition de la surface d'une exploitation moyenne (30 hectares) par jour ... Toutefois, le constat diffère selon les cultures.

Un assolement modifié

En premier lieu la diminution de près de 50 000 hectares des surfaces en jachères (soit 42%), laisse à penser qu'une part importante de ces espaces a été remise en culture dans la cadre de l'évolution de la réglementation de la PAC qui a permis d'abaisser le seuil de gel obligatoire.

Mais, malgré cette évolution, la sole des cultures destinées à la vente perd également 12 300 hectares et l'assolement a été considérablement modifié. Au delà des opportunités de marchés, les choix culturels s'orientent vers des espèces plus économes en eau et moins exigeantes en intrants.

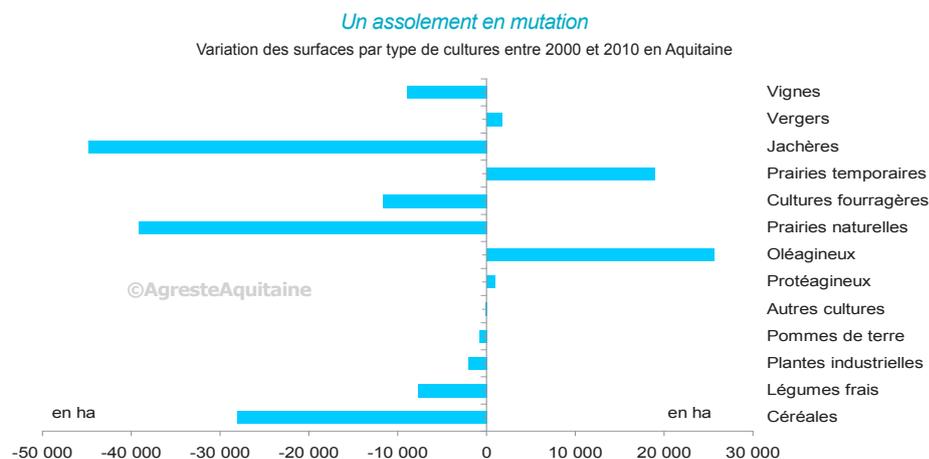
Ainsi, maïs et légumes frais perdent respectivement 39 000 hectares (-10%) et 7 600 hectares (-20%) et ne sont que partiellement remplacés par 25 600 hectares d'oléagineux (essentiellement du tournesol) et 14 000 hectares de blé.

L'élevage perd du terrain

L'élevage de ruminants perd également du terrain : 39 100 hectares de prairies naturelles ont disparu au cours des dix dernières années ainsi que 11 600 hectares de cultures fourragères (essentiellement du maïs ensilage) alors que les prairies temporaires ne progressent que de 19 000 hectares.

Régression du vignoble et progression des fruits à coque

Impacté par les mesures d'aides à l'arrachage définitif, le vignoble a également perdu 8 900 hectares soit près de 4,5% de sa superficie. En revanche, les vergers progressent de 1 700 hectares (+7%) essentiellement grâce au développement important de la culture des fruits à coque (noix, noisettes) qui ont augmenté leur surface cultivée de plus de 40% en dix ans.



Les jachères sont des terres agricoles laissées momentanément au repos cultural. Elles peuvent être entretenues ou simplement travaillées superficiellement. Elles peuvent faire ou non l'objet d'une déclaration de surfaces dans le cadre des aides PAC.

Sources : Agreste Aquitaine - Recensements agricoles 2000 et 2010

Que sont les terres devenues ?

Artificialisation, le premier contributeur...

Le phénomène d'artificialisation des sols n'est pas synonyme d'urbanisation. On entend par surface artificialisée toute surface retirée de son état naturel, forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non, revêtue (parking) ou non (jardin de maison pavillonnaire).

L'Aquitaine attire

Parmi les facteurs impliqués dans l'artificialisation des territoires agricoles, la démographie joue un rôle prépondérant.

Entre 1999 et 2009, selon l'Insee, la population régionale s'est accrue de 300 000 aquitains, sous l'effet de migrations. Avec une progression annuelle moyenne de +0,9% l'Aquitaine se positionne en troisième place derrière Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Cette augmentation de population, active et en recherche de logement, génère également le développement de certaines activités. Touristiques le long du littoral, économiques à la périphérie des grandes agglomérations.

Réduire l'artificialisation des sols au seul phénomène d'étalement urbain serait inexact. La consommation de foncier ne se limite pas aux zones périurbaines.

La petite maison dans la prairie

Augmentations du prix du foncier en milieu urbain, évolutions des modes de déplacements et recherche d'une meilleure qualité de vie contribuent au développement de l'artificialisation.

Les ménages cherchent à se loger. Et, en Aquitaine comme ailleurs, l'attachement à l'habitat individuel est important puisque 81% le considèrent comme l'habitat idéal (Source : Enquête Credoc - Mars 2012).

Pour certains, l'espace rural semble naturellement la ressource foncière pour le déploiement de la maison individuelle.

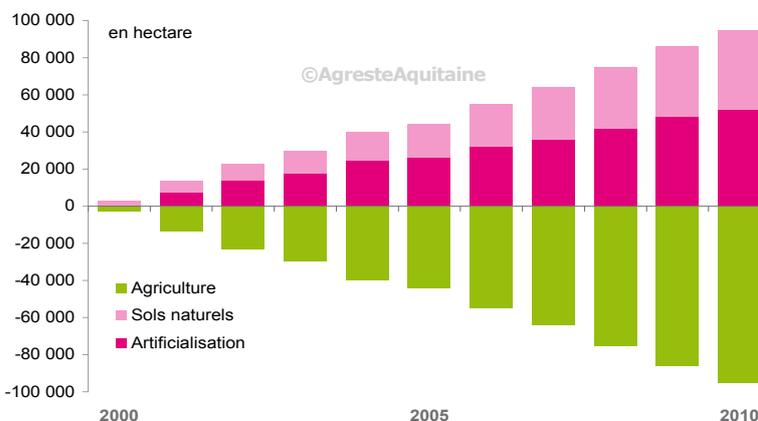
Il offre l'espace, l'isolement et le foncier à prix modérés. Conséquence : la construction des maisons individuelles est le principal moteur de l'artificialisation.

Moteur et non consommateur, car plus que le bâti, routes, parking, ce sont les terrains adjacents qui arrivent en tête. 42% des surfaces artificialisées sont, en Aquitaine, constituées de sols enherbés.

Il s'agit de pelouses ou d'espaces verts rattachés à la **fonction habitation**.

L'artificialisation, le premier contributeur à la déprise agricole

Évolutions cumulées par type de sols entre 2000 et 2010 en Aquitaine



Sources : Agreste Aquitaine—Calcul Sriset

Cette part des sols enherbés oscille de 38% en Pyrénées-Atlantiques à 49% en Lot-et-Garonne.

De plus en plus loin et sur des terrains de plus en plus grands

Preuve en est, la part grandissante de l'artificiel non bâti qui ne cesse de croître au cours des dernières années.

Au niveau agricole, les surfaces en herbe sont les principales concernées par ces disparitions. Moins du quart sont transformées sur la période en bâti et voies de communication. Le cinquième se compose aujourd'hui de terrains de sport, de camping, ... , terrains liés à une activité de loisir.

Le reste, la plus grosse partie (55%), est à relier à la fonction habitation. Ce phénomène est particulièrement marqué dans les trois départements aquitains qui bordent la façade maritime, Gironde, Landes et Pyrénées-Atlantiques.

Transferts d'usage, abandon et mise en réserve

Sur les 96 000 ha perdus, 55 000 ont été artificialisés. Si l'artificialisation est aujourd'hui le premier contributeur au repli des surfaces agricoles, elle n'est pas la seule. Les sols boisés et surtout les autres sols naturels contribuent à cette déprise.

Une certaine forêt progresse...

Contrairement à une idée couramment répandue, la progression des sols boisés n'est pas à mettre à l'actif du massif des Landes de Gascogne. Elle s'opère dans deux départements aquitains, Dordogne et Pyrénées-Atlantiques.

Pour une partie de ces surfaces, environ 12 000 ha, il s'agit de terres agricoles volontairement reboisées. Pour d'autres, elle se traduit par une croissance des friches et des taillis..

Le boisement de terres agricoles devient une solution lorsque les propriétaires rencontrent des difficultés pour valoriser ou transmettre leurs parcelles. Il exprime de façon indirecte une certaine forme de déprise.

Spécialisation et simplification des systèmes d'exploitations

Depuis 2000, l'Aquitaine a perdu près d'une exploitation polyculture-élevage sur deux et 40% de ses exploitations orientées en bovins-lait.

A la transmission de l'exploitation correspond une transformation de l'orientation de l'exploitation.

La production de lait est souvent abandonnée. Les surfaces en herbes associées à l'élevage sont réorientées vers des productions végétales.

Seules les meilleures terres (agronomiques ou mécanisables) bénéficient de ce transfert. Précédemment, le reliquat de terres non reconverties vers l'agriculture était soit reboisé, soit entretenu en attente.

Associés à des changements de pratiques

Tel n'est plus le cas aujourd'hui. Les surfaces non reconverties, quand elles ne rejoignent pas directement l'urbanisation, passent rapidement du statut de sols enherbés agricoles à celui de friches.

Faut-il y voir, dans une agriculture de plus en plus concurrencée, où maîtrise des coûts de production et viabilité économique des exploitations sont de plus en plus prégnantes, un effet de la spécialisation ? Sûrement, mais pas seulement.

Ici également, la démographie impacte les territoires. A la hausse, elle consomme des terres agricoles. A la baisse, elle favorise la déprise. Dans des territoires où populations agricoles et rurales se confondent, sa baisse signifie toujours perte de surface, par abandon, faute de repreneurs.

Ou de mises en réserve

Dernier phénomène, la mise en réserve de terres peut s'apparenter à un abandon « volontaire ». Nombre de propriétaires choisissent de laisser leur terrain libre d'exploitation dans l'espoir d'un classement futur en zone constructible.

Le rapport entre prix du constructible et prix agricole explique ce souhait. Dans les faits, il renvoie à une autre question de fond : le niveau des retraites des exploitants agricoles.

Lors de la cession de l'exploitation, en raison de la confusion du siège et de l'habitation, certains exploitants ne cèdent qu'une partie des surfaces. Conservant l'habitation et une « zone tampon » autour de celle-ci.

D'autres, en l'absence d'acheteurs, s'avèrent très réticents à louer leurs terres aux agriculteurs. Les dispositions du statut du fermage sont vécues comme trop rigides et trop astreignantes.

Al'opposé, les jeunes exploitants peuvent hésiter davantage à s'engager sur les terres à plus faibles potentialités, pour lesquelles les perspectives d'évolution seront plus réduites. La durée du bail peut également devenir un frein si l'on souhaite se projeter.

Quels espaces agricoles pour demain ?

Selon l'Insee, à l'horizon 2030, l'Aquitaine compterait 400 000 habitants de plus.

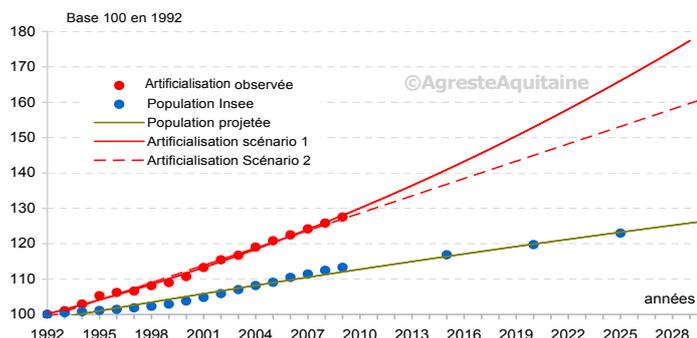
Compte tenu de ces prévisions et de la tendance actuelle, on peut s'interroger sur l'impact en matière d'emprise territoriale qu'aura cette croissance annoncée.

Prolongement de tendance : le plafond

La projection dans la fourchette haute s'appuie sur des évolutions déjà en cours et les amplifie : périurbanisation dans un cas, développement de mobilités ville-campagne dans l'autre.

75 000 à 150 000 hectares artificialisés de plus d'ici 2030

Évolution des surfaces artificialisées entre 1992 et 2030



Sources : Agreste Aquitaine - Enquête TerUti-lucas / Insee - Estimation de population

Avec une augmentation de la population et compte tenu de la progression de plus en plus accentuée des surfaces artificialisées par habitant, 150 000 hectares de terres seraient nécessaires à leur accueil d'ici 2030.

La rupture en rural : le plancher

L'Inra dans « Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030 » envisage ce scénario prospectif, mais il en évoque un autre moins favorable aux zones rurales : « Une remise en cause des déplacements individuels alliée à une forte hausse du coût de l'énergie fait que la densification de la population et sa concentration en zones urbaines s'effectue au détriment des territoires ruraux ».

En supposant une progression démographique moins forte dans le rural (à l'image de la décennie précédente) et en reprenant les taux d'urbanisation enregistrés entre 1992 et 2000, **75 000 hectares** seraient artificialisés à l'horizon 2030.

Une transmission à deux vitesses ?

Face à la perte de foncier agricole, il est primordial d'essayer de comprendre et d'anticiper l'avenir à moyen terme des exploitations, en particulier celles dont le chef est âgé de plus de 55 ans. Ces derniers sont en effet susceptibles d'arrêter leur activité dans moins de dix ans.

Aujourd'hui, 18300 exploitations aquitaines sont dans ce cas. Elles représentent 29% de la SAU régionale. Les dirigeants sont le plus souvent propriétaires des terres cultivées.

Cette structure est renforcée depuis dix ans par le poids accru des exploitants les plus âgés : non seulement ils partent tard, mais leurs départs ne sont plus compensés par les reprises et les

installations, qui ont en particulier chuté chez les moins de 40 ans.

Bien que les jeunes aient tendance à travailler sur des terres plus grandes, la part de la surface agricole exploitée par les plus âgés augmente ainsi chaque année.

Pour tous ces chefs d'exploitation, le problème de la transmission risque de se poser dans un futur proche, notamment dans le Lot-et-Garonne et en Dordogne où la part des 55 ans et plus est particulièrement importante.

Aquitaine : un avenir incertain pour 1 hectare sur 6

Deux tiers des chefs d'exploitation de plus de 55 ans ne connaissent pas leur successeur pour le moment. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils se désintéressent de l'avenir de l'exploitation, ils peuvent ne pas y avoir encore réfléchi, ou ne pas être rentrés dans une phase de recherche active.

Le problème de transmission risque pourtant d'arriver vite pour certains : 43% des exploitants de plus de 65 ans ne savent pas encore ce que deviendra leur exploitation à leur départ...

Ces exploitations sans successeur connu ont en moyenne une surface agricole plutôt réduite, en faire-valoir direct, et sont très souvent en statut individuel. Les exploitants élevant des ovins et ceux pratiquant la polyculture ou le polyélevage ont plus de mal à trouver un repreneur, les trois quarts d'entre eux n'en ont pas.

La main-d'œuvre est peu nombreuse. Le chef d'exploitation y travaille moins d'un mi-temps, et se déclare retraité avant exploitant agricole. Lorsqu'il a un conjoint, ce dernier, également retraité, ne travaille pas ou peu sur l'exploitation. Le recours au salariat extérieur (permanents, saisonniers, ETA ou CUMA) est peu fréquent.

Risque de perte de terres en Dordogne et Lot-et-Garonne

3 800 dirigeants pensent que leur exploitation est amenée à disparaître à moyen terme.

Plus de 42 500 hectares seraient concernés. Ces exploitations sont de faible taille (11 hectares en moyenne), surtout en Gironde. Les chefs sont généralement plus âgés.

La Dordogne et le Lot-et-Garonne sont les plus touchés, sur l'ensemble de leur territoire.

Les exploitations girondines risquant de disparaître sont plutôt localisées dans l'Entre-deux-Mers.

Landes et Pyrénées-Atlantiques ont un profil un peu différent : ces départements ont beaucoup moins d'exploitations « à risque », et celles-ci sont plutôt localisées autour des zones urbaines (Mont-de-Marsan, Pau et BAB).

La logique est peut-être plus centrée sur une reconversion éventuelle du foncier qu'une problématique de transmission et de non abandon des terres.

Un dirigeant sur trois a déjà un successeur

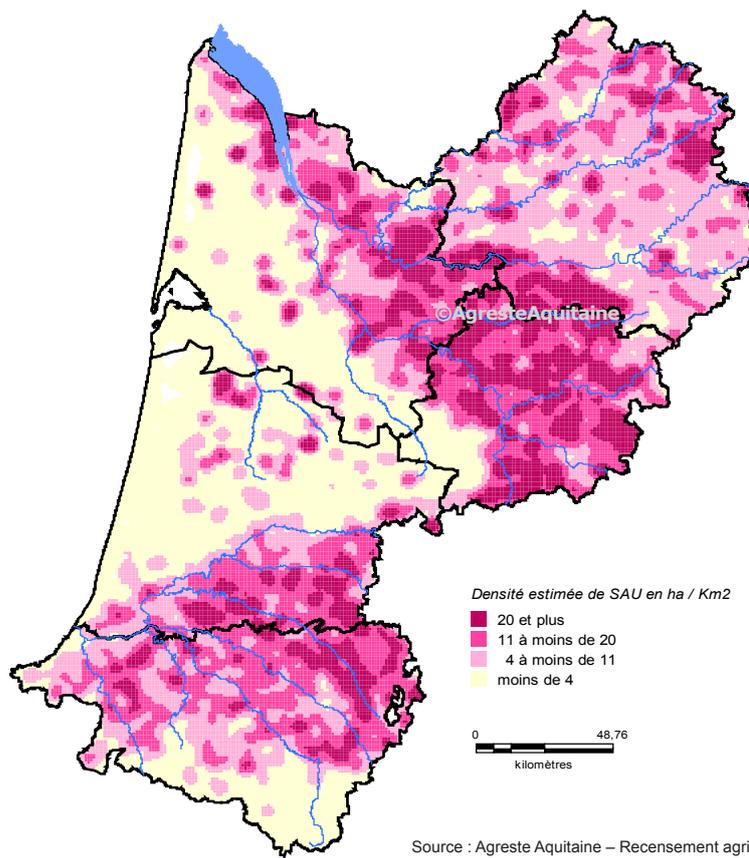
La reprise est cependant assurée pour un certain nombre d'exploitations. Un tiers des dirigeants ont déjà identifié leur successeur. Il s'agit presque toujours d'un membre de la famille, coexploitant ou non. Landes et Pyrénées-Atlantiques ont les meilleurs taux de reprise.

Ces exploitations sont plus souvent sous forme sociétaire et plus grandes que la moyenne, puisqu'elles totalisent 42% des surfaces agricoles des dirigeants de 55 ans et plus. Les deux tiers des exploitants y travaillent à temps plein, et la main-d'œuvre est plus étoffée.

Le type d'exploitation joue également un rôle. Les deux spécialisations les plus courantes chez les plus de 55 ans, les grandes cultures et la viticulture (la moitié des exploitations à elles seules), sont également celles qui trouvent le plus souvent un repreneur.

Un avenir incertain pour 16% de la surface agricole aquitaine

Localisation de la SAU sans reprenneur connu



Source : Agreste Aquitaine – Recensement agricole 2010

« Préserver et transmettre »

Le poids de l'agriculture dans l'économie régionale fait de la préservation des ressources foncières un enjeu crucial pour l'Aquitaine. La région a perdu en dix ans 6,5% de sa SAU soit 96 000 hectares de terres agricoles, mises en réserve, abandonnées ou artificialisées. Si le phénomène de perte de terres agricoles est national, le taux de perte est deux fois plus fort en Aquitaine, et ce depuis vingt ans.

Les évolutions constatées sur les dix dernières années ainsi que les intentions des chefs d'exploitation mettent en lumière plusieurs facteurs structurels contribuant à expliquer le mécanisme de disparition des exploitations. Statut

individuel, potentiel de production plus faible, faire-valoir direct, exploitations non spécialisées (polyculture-élevage), simplification de l'outil de production, sont autant d'indices qui laissent présager de difficultés à transmettre les exploitations.

La transmission des exploitations et la préservation du foncier agricole alimentent aujourd'hui une réflexion importante des différents acteurs, individuels et collectifs. Si la prise de conscience est bien réelle, des stratégies doivent être mises en place dès maintenant : 16% de la superficie agricole de l'Aquitaine risque de changer de main dans les prochaines années et n'a pas de repreneur acquis.



La Safer Aquitaine Atlantique (<http://www.saferaa.fr/>) a tenu début mars, dans chacun des départements de sa zone d'activité (Gironde, Landes et Pyrénées-Atlantiques), ses 5^{èmes} Conférences Départementales du Foncier Rural. L'occasion pour le service statistique de la DRAAF Aquitaine de présenter, à partir des premiers résultats du recensement agricole de 2010, une analyse territorialisée, à la fois sur la disparition de la SAU lors de ces 10 dernières années, mais aussi sur l'enjeu de la transmission du foncier. Ce document reprend au niveau régional les thématiques exposées.

© AGRESTE
2012
Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
51, rue Kiéser - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Hervé DURAND
Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
Composition - Impression : SRISET Aquitaine
Dépôt légal à parution
N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412

